



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental

à

Monsieur Jacques NOAILLE
Secrétaire général de UNSA SDIS 33
18, allée des vignes
33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 17 février 2021

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2021-15550

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 23 décembre 2020, vous avez souhaité m'interroger concernant les règles de gestion de la mobilité.

Dans le cadre des discussions relatives au vote des lignes directrices de gestion de notre établissement, vous sollicitez la transmission de documents relatifs aux mobilités à destination des organisations syndicales, afin de contrebalancer l'effet produit par la disparition de cette thématique du périmètre de compétence des commissions administratives paritaires.

Lors du comité technique du 28 janvier 2021, j'ai répondu favorablement à cette demande au cours des débats engagés.

J'ai donc le plaisir de vous confirmer que j'ai donné consigne au groupement des ressources humaines afin que soit dorénavant transmis aux organisations représentées au comité technique une synthèse des décisions relatives aux différentes mobilités au sein de notre établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental,

Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES